



Paris, le 14 février 2008 - n° 35/D130

**Compte rendu de la neuvième réunion du groupe de travail Cnis sur les indicateurs
d'emploi, de chômage, de sous-emploi et de précarité de l'emploi
28 janvier 2008**

Présents

Hélène ALEXANDRE	APEC
Patrick AUBERT	INSEE
François AVENTUR	ANPE
Jean-Louis BESNARD	UNSA
Jean-Paul BLOUARD	UNEDIC
Michel CEZARD	INSEE
Pierre CONCIALDI	ACDC
Jean-Baptiste de FOUCAULD	IGF MIN ECONOMIE FINANCES EMPLOI
Etienne DEBAUCHE	DARES
Jacques FREYSSINET	CEE
Christel GILLES	CENTRE D'ANALYSE STRATEGIQUE
Jean-Pierre GUENANTEN	MNCP
Annick KIEFFER	CNRS CENTRE M HALBWACHS
Sylvie LAGARDE	INSEE
Christine LAGARENNE	DARES
Nadine LEGENDRE	CNIS
Alberto LOPEZ	CEREQ
Odile MENNETEAU	MEDEF
René PADIEU	SFDS
Séverin PRENE	CFDT
Nicolas PROKOVAS	CGT
Marie REYNAUD	DARES
Sophie SAGLIO	CGT FO
Sylvette UZAN CHOMAT	FSU

Excusés

Sébastien BERTHE	CNIDFF
Annie GAUVIN	ANPE
Yvonick RENARD	MEDEF FIM

Le compte rendu de la réunion du 14 janvier 2008 a été adopté, après quelques corrections qui ont été prises en compte, et la remarque, désormais traditionnelle, de plusieurs membres du groupe qui regrettent le caractère non nominatif du compte rendu. Un participant est revenu sur les rôles respectifs des sources administratives et des données d'enquête. Il fait remarquer qu'il est souhaitable d'avoir, dans la mesure du possible, un système cohérent de données pour l'emploi et le chômage (l'enquête Emploi), complété par les données administratives. Un autre participant a indiqué que le suivi de l'emploi était de meilleure qualité quand on utilisait les données de l'Acoss, de l'Unedic et les DADS, le suivi du chômage étant le mieux réalisé à partir de l'enquête Emploi. Cette situation posera le problème de la cohérence du système de données. Le Président note qu'il y a peut-être un choix entre la cohérence du système de données et sa qualité.

Les indicateurs d'instabilité, d'insécurité et de précarité de l'emploi

La note sur les indicateurs d'instabilité, d'insécurité et de précarité de l'emploi est présentée. La discussion s'est organisée en deux temps : remarques générales, remarques sur chaque thème abordé.

1/ Remarques générales

Un participant remarque qu'on gagnerait en lisibilité en construisant des indicateurs selon l'ancienneté sur le marché du travail, c'est-à-dire en nombre d'années après la sortie de la formation initiale : cela mettrait en évidence les spécificités des jeunes ou des débutants (des seniors aussi sans doute). Un autre participant va dans ce sens en demandant que le groupe réfléchisse à la frontière entre l'emploi et les études : il demande que la formation en alternance et l'apprentissage soient isolés dans la décomposition de l'emploi selon les contrats de travail. De même, il faudrait isoler les étudiants ayant des emplois très courts.

Un autre membre du groupe demande qu'on distingue ce qui relève des indicateurs conjoncturels et ce qui relève d'études (la présentation dans la note n'étant pas claire).

Il demande également qu'on clarifie l'articulation entre les indicateurs présentés sur l'instabilité, l'insécurité et la précarité de l'emploi avec tous les indicateurs examinés dans les séances précédentes. Cette remarque a été reprise par plusieurs personnes.

Il indique, par ailleurs, que définir l'insécurité par une certaine durée hors de l'emploi serait erroné car même une durée faible de non emploi (un jour par exemple) conduit à l'insécurité car la personne concernée ne sait pas a priori la durée de cette interruption.

Un autre membre du groupe estime que la terminologie retenue dans la note des rapporteurs est porteuse de confusion : le public ne fera pas la distinction entre instabilité, insécurité et précarité de l'emploi. Il recommande de ne pas prendre des définitions trop éloignées du vocabulaire courant.

Un participant rappelle que le Cerc avait fait un choix de terminologie, ce qui avait le mérite de poser un certain nombre de problèmes, comme le sentiment d'insécurité.

Un autre participant demande si cela aurait un sens d'introduire des indicateurs d'inégalité : désagréger les stocks et ne pas calculer seulement des durées moyennes. La répartition des chômeurs par ancienneté, proposée dans les indicateurs d'ancienneté du chômage, va dans ce sens.

Un membre du groupe pose le problème de la précarité de l'emploi et de la précarité induite (par le manque de travail) : l'intérim durable est une source de précarité, pour obtenir un logement par exemple. La définition des emplois précaires comme l'ensemble des emplois sur les contrats qui ne sont pas des CDI élude le problème du sous emploi en CDI, qui pourtant peut conduire à la même précarité des conditions de vie.

Un participant propose qu'on raisonne par rapport à un certain nombre de risques, en partant des définitions déjà avancées par le Cerc :

- changer d'emploi : évolution positive dans un grand nombre de cas,

- discontinuité de l'emploi : chômage récurrent
- chômage long, sous emploi long : notion d'insécurité.

Il se pose la question du champ temporel de l'analyse (un an ou plus ? l'insertion des jeunes prend plus de temps, en particulier pour les jeunes sans qualification).

Un membre du groupe se demande s'il faut employer des termes comme précarité ou insécurité. Il préférerait qu'on utilise des termes plus neutres pour ne pas risquer de mauvaises interprétations : indicateurs de stocks et indicateurs de flux, dont des indicateurs de transition entre différentes situations.

2/ Débat par thème

a) Instabilité

Un participant rappelle que la statistique « part des heures travaillées par des salariés restant moins d'un an dans l'entreprise », calculée à partir des DADS, ne pourrait pas être établie de façon régulière du fait de la lourdeur de son calcul (qui nécessite de mobiliser les DADS sur trois ans).

Un autre participant demande qu'on calcule la mobilité entre emplois, au sein des indicateurs d'instabilité ainsi que la durée de l'emploi des salariés qui quittent l'entreprise (est-ce que ce sont les derniers arrivés, ou les plus anciens ?).

b) Insécurité

Sur ce thème, les indicateurs longitudinaux sont primordiaux.

Un participant note qu'en suivant le Cerc, on remplace pour construire les indicateurs d'insécurité la notion d'interruption durable de l'emploi par la transition emploi → chômage, vue comme un taux de risque. En complément, on pourrait mobiliser des données intermédiaires, comme le nombre de mois passés en emploi dans l'année, par exemple. Plusieurs participants demandent même que l'indicateur « nombre de mois en emploi dans l'année » soit converti en équivalent temps plein.

Faut-il aller jusqu'à présenter une typologie de trajectoires ? sans doute pas en tant qu'indicateurs, mais le groupe pourrait recommander la réalisation d'études sur ce thème.

Les sources possibles sont le calendrier rétrospectif de l'enquête Emploi, qui sera généralisé (actuellement, il n'est posé qu'au 1/6^{ème} de l'échantillon entrant) ou le panel SRCV.

Un membre du groupe estime que la distinction « insécurité sur le marché du travail » / « insécurité de l'emploi » est artificielle car dans tous les cas, il s'agit de transitions. Cet avis n'est pas partagé par tous : il y a asymétrie entre les transitions emploi → chômage et les transitions chômage → emploi.

Un participant demande qu'on calcule l'ancienneté du chômage en distinguant les chômeurs indemnisés et les chômeurs non indemnisés. Avec l'enquête Emploi, cette distinction est difficile à faire car les déclarations des ménages sur leur situation administrative ne sont pas très fiables.

c) Précarité

Selon un des participants, la définition de la précarité donnée dans la note des rapporteurs fondée sur le Larousse, n'a pas été respectée en fait. « Sans garantie de durée » veut dire que le terme du contrat n'est pas défini à l'avance : un CDI n'a pas de garantie de durée. Beaucoup de situations sont précaires (au sens de fragile) qui ne relèvent pas de la définition dite juridique de l'emploi précaire¹ : la période d'essai d'un CDI, les salariés menacés d'un licenciement. A l'inverse, des emplois dits précaires selon la définition proposée ne le sont pas en fait : il en est ainsi des 15% de personnes qui

¹ Dans la note des rapporteurs, trois définitions de l'emploi précaire sont proposées. Parmi elles, figure une définition juridique fondée sur le statut du contrat de travail.

enchaînent les contrats d'intérim. Au total, la définition juridique proposée ne convient pas. Il estime qu'il y a une grande confusion avec l'insécurité.

Un autre membre est en désaccord avec ce qui vient d'être dit : la définition juridique proposée convient même si elle ne rend pas compte de toutes les situations. Les exemples présentés par l'intervenant précédant sont des exemples minoritaires. Il est favorable aux trois définitions proposées dans la note.

Un participant, rappelant que la précarité a de multiples caractéristiques, propose une définition de la précarité selon plusieurs angles :

- les types d'emploi (ce qui n'est pas le CDI à temps complet)
- le niveau de salaire
- le caractère choisi ou non de l'emploi (le temps partiel n'est pas choisi, estime-t-il, dans 80 % des cas).

Plusieurs participants préfèrent parler de « Formes particulières d'emploi » au lieu d'appeler « emplois précaires », les contrats en CDD, intérim, CNE..., la notion de précarité étant une notion floue. Plusieurs participants tiennent à ce que la notion soit abordée car elle fait partie du mandat du groupe et donne même un sens à l'existence du groupe.

Un autre membre du groupe estime que les situations d'emploi précaires ne permettent pas d'anticiper les situations d'instabilité et d'insécurité avant qu'elles ne se manifestent, contrairement à ce qui est dit dans la note.

Le Président synthétise la discussion de la façon suivante :

- le débat est relativement neuf au sein des statisticiens, alors que le mot précarité fait désormais partie de l'opinion publique.
- Le découpage instabilité/insécurité/précarité est difficile. Faut-il conserver ces dénominations ? La notion de précarité a envahi le vocabulaire courant : on ne peut sans doute pas éliminer le terme.
- La notion de précarité renvoie à différentes situations. Il faut sans doute l'aborder selon plusieurs critères. Faut-il néanmoins un indicateur synthétique ?
- Il faut inclure le sous-emploi en CDI dans la précarité (sachant que le sous-emploi dans les formes particulières d'emploi est déjà pris en compte).

Un autre participant estime qu'on ne peut échapper aux dénominations : l'instabilité et l'insécurité de l'emploi ne posent pas trop de problèmes. Ce n'est pas le cas de la précarité car de multiples formes de précarité peuvent être considérées. Il est donc partisan que le groupe propose un certain nombre de catégories homogènes qui relèvent de la précarité, sans proposer un indicateur global. Les statisticiens laissant aux acteurs sociaux le choix des additions à faire. Dans ce cas, il revient au groupe de lister les catégories possibles. Le groupe agirait ainsi comme pour le chômage : on sait qu'un chiffre unique ne peut rendre compte du chômage.

Un membre propose une approche déclarative : on dénombrerait les personnes qui se disent en emploi précaire, en détaillant leur contrat de travail.

Pour un autre membre, l'emploi précaire est l'emploi qui ne permet pas de vivre décemment de son travail. Allant un peu dans ce sens, une autre personne rappelle que la précarité est l'incapacité de se projeter dans une vie professionnelle ou d'un point de vue financier (il n'est pas sûr qu'on parle de précarité au Danemark). La notion n'est pas abordée de la même façon dans les autres pays européens (voir Barbier, 2005, **La précarité, une catégorie française à l'épreuve de la comparaison internationale** », note critique, *Revue française de sociologie*, n°46-2, pp. 351-371, avril-juin.).

Un participant revient sur la notion de risques : il faudrait définir un certain nombre de risques et bâtir les indicateurs rendant compte de la précarité (ou au moins d'un de ses aspects) : non-emploi prolongé, sous-emploi.

Devant la complexité du débat, un intervenant propose qu'on liste tous les indicateurs qui ont été balayés, de façon à organiser une carte. Il mentionne qu'il faut faire une distinction entre contrats privés et contrats publics et rappelle que le système d'information est nettement plus riche pour l'emploi privé que pour l'emploi public (notamment sur les flux).

Au total, le groupe se sépare en deux ensembles : les uns souhaitent que la notion de précarité soit abordée en tant que telle, en définissant éventuellement un certain nombre de critères ou de risques, les autres préfèrent qu'on définisse des indicateurs de façon factuelle (indicateurs de stock, de flux, de transition pour l'emploi, le chômage, le sous emploi) en laissant les acteurs sociaux choisir les indicateurs pertinents pour leurs débats sur la précarité, l'insécurité...

Divers

Le 11 février : présentation par Olivier Marchand des indicateurs de qualité de l'emploi, et de ce qu'il est possible de trouver dans le recensement de la population à propos de l'emploi et du chômage.

Au cours des autres séances, sont prévues des interventions concernant :

- Eurostat,
- Les offres d'emploi non satisfaites (ANPE),
- Les aspects régionaux.